



SMICTOM INFOS

Octobre 2010, bulletin n°4



Dossier spécial : La collecte des ordures ménagères en sacs transparents

Edito

SMICTOM de la Bruyère

Cd 132 A
14680 GOUVIX
Tél. 02 31 23 84 63
Fax 02 31 23 48 83
Mail : smictomdelabruyere@gmail.com
Site : www.smictomdelabruyere.fr

Dans ce numéro

Edito	p1
Actualités	p1
Opération test à St Aignan de Cramesnil	p2 à 4
Brèves	p4

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Voici donc le 4e numéro de notre journal, vous y trouverez un dossier concernant la collecte en sacs transparents. La commune de Saint-Aignan-de-Cramesnil, à l'initiative de son maire Pascal Lecoeur s'est portée volontaire pour essayer ce type de collecte.

Cette expérience a suscité parmi les habitants, des inquiétudes, des questions, voire, quelques discussions animées, mais le résultat est là, c'est un véritable succès. Ceci démontre qu'avec du bon sens, de la bonne volonté, il est possible de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles de façon significative et de pratiquer un tri sélectif de qualité. Nous sommes donc confortés pour étendre progressivement à d'autres communes cette collecte en sacs transparents. La commune d'Hubert Folie se porte volontaire pour l'année 2011 !

Nous remercions ici tous les acteurs qui ont participé à cette expérience :

- l'équipe municipale de Saint-Aignan-de-Cramesnil, emmenée par son maire, pour son soutien sans faille,
- les habitants de la commune pour avoir intégré et appliqué des nouvelles consignes liées aux ordures ménagères et à l'utilisation de ces sacs transparents,
- le personnel du Smictom qui s'est investi sans compter pour la réussite de celle-ci.

Nous sommes persuadés que ce qui a été possible dans cette commune, l'est également dans les autres communes du Smictom.

Bonne lecture.

Michel LE BARON,
Président du SMICTOM de la Bruyère.

Patrice MATHON.
Vice-Président en charge de la commission communication.

Actualités

Le SMICTOM de la Bruyère a désormais son propre site Internet !

Il vous donnera toutes les informations pratiques concernant la gestion des déchets sur votre commune, allez vite le découvrir sur www.smictomdelabruyere.fr



Imprimé sur papier
100% recyclé

La collecte des ordures

Les tonnages collectés en 2009 par le SMICTOM :

- Ordures Ménagères : 6 609 T
- Encombrants : 204 T
- Déchets Verts : 3 394 T
- Recyclables : 1 965 T
- DASRI (aiguilles) : 390 Kg
- Piles : 1 T
- Cartons industriels : 56 T
- Déchets dangereux (DDM) : 7 T
- Déchets électriques (D3E) : 89 T

I : RAPPEL DU CONTEXTE SUR LA COMMUNE DE ST AIGNAN DE CRAMESNIL

Une opération test a été menée sur la commune de St Aignan de Cramesnil. D'une durée d'un an, elle a consisté à collecter les ordures ménagères en sacs transparents : une première dans le Calvados !

Objectifs :

- Homogénéiser les contenants,
- Faire respecter les consignes du règlement de collecte par un contrôle des bonnes pratiques des rejets : tri sélectif des emballages ménagers recyclables, utilisation des bonnes filières pour l'ensemble des flux de déchets (piles, D3E, déchets verts, déchets dangereux des ménages, DASRI...),
- Sensibiliser sur la prévention en matière de production de déchets,
- Diminuer à terme la production de déchets ménagers résiduels,
- Limiter l'augmentation des coûts due à la part traitement (TGAP* notamment)



*D3E = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
*DASRI = Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieuses
*TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

II : LA PRÉPARATION DE L'OPÉRATION

L'opération a débuté le 4 mai 2009 sur la commune de St Aignan de Cramesnil. Mais il y a eu un gros travail de réalisé en amont, notamment en terme de communication.

Tout d'abord, il y a eu une période d'observation de 4 mois sur la commune. Les déchets ramassés sur la commune étaient systématiquement pesés à part afin de définir le tonnage hebdomadaire avant la mise en place de l'opération (résultat obtenu : 2 T / semaine soit 219 kg/an/hab, une production moyenne d'ordures ménagères déjà faible au regard de la production observée sur le périmètre syndical et même à l'échelle nationale).

Les sacs transparents ont ensuite été distribués en porte à porte par des agents du SMICTOM de la Bruyère. Le but était d'expliquer aux habitants qu'une opération allait être menée sur leur commune. Cette démarche était également l'occasion de faire un rappel concernant les consignes de tri (remise de plaquettes d'information).

Il a également fallu former le personnel de collecte (chauffeurs et rippeurs aux consignes particulières de ramassage).



ménagères en sacs transparents



Influence sur la collecte sélective

- + 27 % d'emballages
- + 61 % de papier et carton
- + 10 % de verre

V : TÉMOIGNAGE DE PASCAL LECOEUR, MAIRE DE ST AIGNAN DE CRAMESNIL

Pourquoi St-Aignan de Cramesnil s'est lancé dans cette aventure ?

Le système de collecte classique en sac noir, fonctionnait très bien. Seulement on s'est aperçu que les citoyens ne respectaient pas toujours les règles civiques ou ne recyclaient pas correctement leurs déchets, moi le premier !

Par manque d'habitudes, de courage ou tout simplement par contraintes, trop de petits cartons, de bouteilles en plastique, de canettes se retrouvaient dans le sac noir. Une croissance des déchets déversés au site des Aucrais, le coût de traitement des déchets (en centre d'enfouissement) en forte augmentation nous ont amenés à faire ce choix. J'ai donc proposé au SMICTOM, suite à une réunion d'information, que la commune de St-Aignan de Cramesnil se porte volontaire pour ce projet.

Après délibération, le conseil municipal (sans étiquette politique) m'a suivi à 100%. Simplement dans le bon sens en faveur de développement durable. Il ne restait plus qu'à convaincre et à sensibiliser les citoyens...

Les premiers résultats de l'opération nous ont confortés dans notre choix, puisque au bout de 2 mois le tonnage diminuait près de moitié, les chiffres parlent d'eux même ! Rassurants, je tenais par ce droit à la parole, à remercier tous les habitants du village pour leurs efforts de gestion des déchets.

Et j'affirme la nécessité « d'agir à la source » pour prévenir la production de déchets et ainsi maîtriser le traitement de nos ordures ménagères. Comment ? En changeant nos habitudes de consommation en réduisant les quantités d'emballages.

Mais là c'est la seconde phase.

En attendant « Trions nos déchets » !

III : LA MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION

L'opération a démarré le 4 mai 2009. Un opérateur de contrôle était systématiquement présent durant les 3 premiers mois de collecte afin de finaliser et d'adapter la formation du personnel de collecte ainsi que pour relever les refus.

Dans le cas où le sac n'était pas conforme (présence d'emballages recyclables par exemple), le sac n'était pas collecté. Un autocollant est systématiquement collé sur le sac pour informer le foyer des raisons du refus.

Dès le retour de l'équipe de collecte, chaque foyer dont le sac était refusé recevait un appel téléphonique du SMICTOM afin de voir ensemble les raisons du refus et la manière dont il fallait régler le problème pour que le sac soit bien collecté la semaine suivante.

IV : LES RÉSULTATS APRÈS 1 AN DE MISE EN PLACE

Concernant les ordures ménagères

- 123 kg/hab./an après le passage en sacs transparents (au lieu de 219 kg en 2008) : - 43 % de déchets résiduels
- 44 T non produites à l'échelle de la commune pour 2009 (60 T pour 2010)
- Economie réalisée sur la collecte = 0 € (en raison du temps passé pour le contrôle des sacs notamment)
- Economie réalisée sur le traitement = 1 900 € (3,90 € /hab.)

Pascal LECOEUR



La collecte des ordures ménagères en sacs transparents (suite)

VI : HUBERT FOLIE, PROCHAINE COMMUNE CANDIDATE !

Fort de la réussite de la mise en place des sacs transparents à Saint-Aignan-de-Cramesnil, la commune de Hubert-Folie via son conseil municipal s'est portée volontaire pour poursuivre le déploiement de ces sacs qui ne devront contenir que des ordures ménagères à l'exclusion des produits devant être mis dans les containers de tri sélectif.

Les motivations sont multiples, nécessité de mieux trier les déchets, et de réduire le volume des ordures ménagères. Certes, le résultat obtenu par Saint-Aignan-de-Cramesnil, réduction de près de 100 kg par an et par habitant des ordures ménagères, est exceptionnel, mais il démontre que c'est possible. C'est pourquoi, au sein du conseil municipal de Hubert-Folie, nous avons estimé que ce que les habitants de Saint-Aignan-de-Cramesnil ont réalisé, ceux de notre commune pouvaient le faire.

Nous sommes convaincus que ceux qui ne font pas aujourd'hui correctement le tri sélectif, comprendront la nécessité de le faire.

La taxe TGAP (Taxe Généralisée sur les Activités polluantes), s'applique sur le tonnage des ordures ménagères. Cette taxe augmente tous les ans pour arriver à un montant de 34 € la tonne en 2014. Nous considérons qu'il serait dommage de payer une taxe sur les produits recyclables (bouteilles plastique, papiers, briques alimentaires...) quand ceux-ci sont mis dans les sacs à ordures ménagères alors que ces mêmes produits mis dans les containers de tri ne supportent pas cette taxe. C'est une simple question de bon sens et en plus cela permet

de recycler des matériaux réutilisables.

Le conseil municipal est certain que les Hubertfoliens auront à cœur d'utiliser les sacs transparents, de mieux trier les produits recyclables et par là faire leur part pour la sauvegarde de notre planète. Tout geste en ce sens, si infime soit-il est utile.



Les membres du conseil municipal de Hubert-Folie.



Brèves

Dans le but de sensibiliser le public sur la gestion des déchets et plus généralement sur la protection de l'environnement, le SMICTOM de la Bruyère vient d'acquérir un bus réformé du pays de Vannes. Le bus, actuellement en cours de réaménagement, se déplacera dans les écoles, les marchés et différents évènementiels. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès sa mise en route officielle.